

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-5010**

commune (s) :

objet : Marchés communautaires attribués à la société Grontmij Environnement & Infrastructures - Avenant collectif de transfert des marchés à la société Grontmij SA

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-5010**

objet : **Marchés communautaires attribués à la société Grontmij Environnement & Infrastructures - Avenant collectif de transfert des marchés à la société Grontmij SA**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12 bis.

La société Grontmij Environnement & Infrastructures a fait l'objet d'une transmission universelle de son patrimoine vers sa société mère Grontmij SA (RCS Paris B 338 329 496) en date du 30 novembre 2013.

Le présent avenant prend acte de cette opération et autorise la société Grontmij SA (338 329 469 RCS) à se substituer à la société Grontmij Environnement & Infrastructures (438 213 233) dans les marchés communautaires dont la société est titulaire, mandataire ou co-traitante à compter de la date de notification de cet avenant.

Les marchés de la société Grontmij Environnement & Infrastructures passés avec la Communauté urbaine de Lyon et non soldés sont concernés :

- Direction de la voirie :

- 2010-10466510 : Oullins - Multimodal de la Saulaie - Création d'une nouvelle voie et gestion des eaux.

- Délégation générale au développement urbain :

- 2010-10488810 : Lyon 8° - Aménagement de la ZAC Mermoz Nord - Maîtrise d'œuvre,
- 2011-11505411-00 : Saint Priest - Aménagement de la place Salengro - Maîtrise d'œuvre,
- 2010-10488910-00 : Rives de Saône - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Maîtrise d'œuvre,
- 2012-189-00 : Mions- Quartier Joliot Curie - Maîtrise d'œuvre,
- 2013-636 : Rillieux la Pape - Requalification de la rue des Terres Bourdin.

Cet avenant ne change en rien les clauses des marchés susvisés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant collectif de transfert des marchés communautaires rappelés ci-dessus et attribués à la société Grontmij Environnement & Infrastructures au profit de la société Grontmij SA.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.